

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 2 février 2021, via visioconférence.

À laquelle sont présents à cette visioconférence les membres du conseil, chacune de ces personnes :

Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège #1
Madame Élisabeth Prud'homme, conseillère au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3
Madame Jocelyne Calvé, conseillère au siège #4
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

2021-02-013

Ouverture de la séance

Tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et leur présence est confirmé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 20 sous la présidence du maire, Yves Germain. Assiste également à la séance, par visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace ne possède pas de salle de conseil dédiée pour la tenue des séances publics, d'ordre général, le conseil utilise les locaux de l'école primaire Germain-Caron;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-02-014

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Calvé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel qu'il a été convoqué dans l'avis :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. .
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Contrat de préposé aux travaux publics pour l'hiver 2021

5. FINANCE
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRANSPORT ET VOIRIE
8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
10. LOISIRS ET CULTURE
11. VARIA
12. COMMUNICATION DU CONSEIL
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-02-015

Contrat de préposé aux travaux publics pour l'hiver 2021

CONSIDÉRANT le besoin urgent de combler le poste d'un employé, préposé aux travaux publics, ayant démissionné au courant du mois de janvier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu

D' entériner l'octroi de contrat, à titre de préposé aux travaux publics, à M. Sébastien Hubert pour une durée limitée du 23 janvier 2021 au 31 mars 2021 pour l'exécution des travaux généraux d'entretien d'hiver sur le territoire de la municipalité de Saint-Didace, et ce en manœuvrant, en outre, le tracteur et camion municipal, selon l'offre de service daté du 11 janvier 2021;

QUE M. Sébastien Hubert soit couvert par la police d'assurance de la MMQ en vigueur au niveau de la responsabilité civile générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

2021-02-016

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Calvé, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu que cette assemblée soit levée à 19 h 21.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.